

des organes tous matériels, c'est par suite d'une propriété qui lui a été montanément donnée pour qu'elle s'exerce au milieu de la création. Mais lorsque ma volonté imprime une action sur la sphère de la réalité intelligible, c'est un fait qu'elle ne peut pas plus empêcher que le flot qui se soulève dans la mer peut ne pas en agiter la surface de flots en flots jusqu'aux lointains rivages. C'est dans cette divine sphère de la Réalité que la volonté agit immédiatement et avec toute sa puissance, car c'est là seulement qu'elle agit dans un monde spirituel comme elle, et que ses actes, y trouvant leur but définitif, se réalisent substantiellement.

Quand la conscience prescrit un bien à la volonté contre toute humaine prudence, et même contre tout motif de réussite et d'intérêt, c'est alors que se révèle parfaitement à l'homme le grand mystère de cette autre vie. Faire le bien sans égards aux résultats terrestres, c'est la prescription d'une loi qui ne vient point de la terre. Tous les êtres ont des instincts sûrs pour les mener à une fin qu'ils ont la satisfaction d'atteindre; l'homme seul trouve continuellement entre ses profonds instincts de justice et ses intérêts évidents pour ce monde une effrayante opposition. La discordance est telle entre les prescriptions de la conscience et les instincts du moi que les méchants travaillent à étouffer les premières. Ce fait n'a point lieu chez les animaux; ils ne trouvent pas en eux une loi dont les prescriptions dépassent cette vie.

Puisque les instincts les plus profonds de l'homme ne trouvent point leur satisfaction sur la terre; puisque la loi à laquelle ces instincts se rapportent n'y trouve point son accomplissement; comme toute loi régit son être pour son bien, que tout être a son instinct et tout instinct son but, il est donc un autre monde qui est fait pour cette loi et pour ces instincts, un autre monde où ils trouvent leur but et leur accomplissement. C'est dans ce Monde intelligible que la vo-